ART. 3 N° CL862

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL862

présenté par M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE 3

I A la troisième phrase de l'alinéa 36, substituer au mot :
« conformément »
les mots :
« dans les conditions prévues ».
II. – En conséquence, à la quatrième phrase du même alinéa, substituer au mot :
« conformément »
les mots :
« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.